

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2012-2013* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20122013/me-bpd/me-bpd-fra.pdf> page 264.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2012-2013* et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Méthode de présentation du rapport (suite)

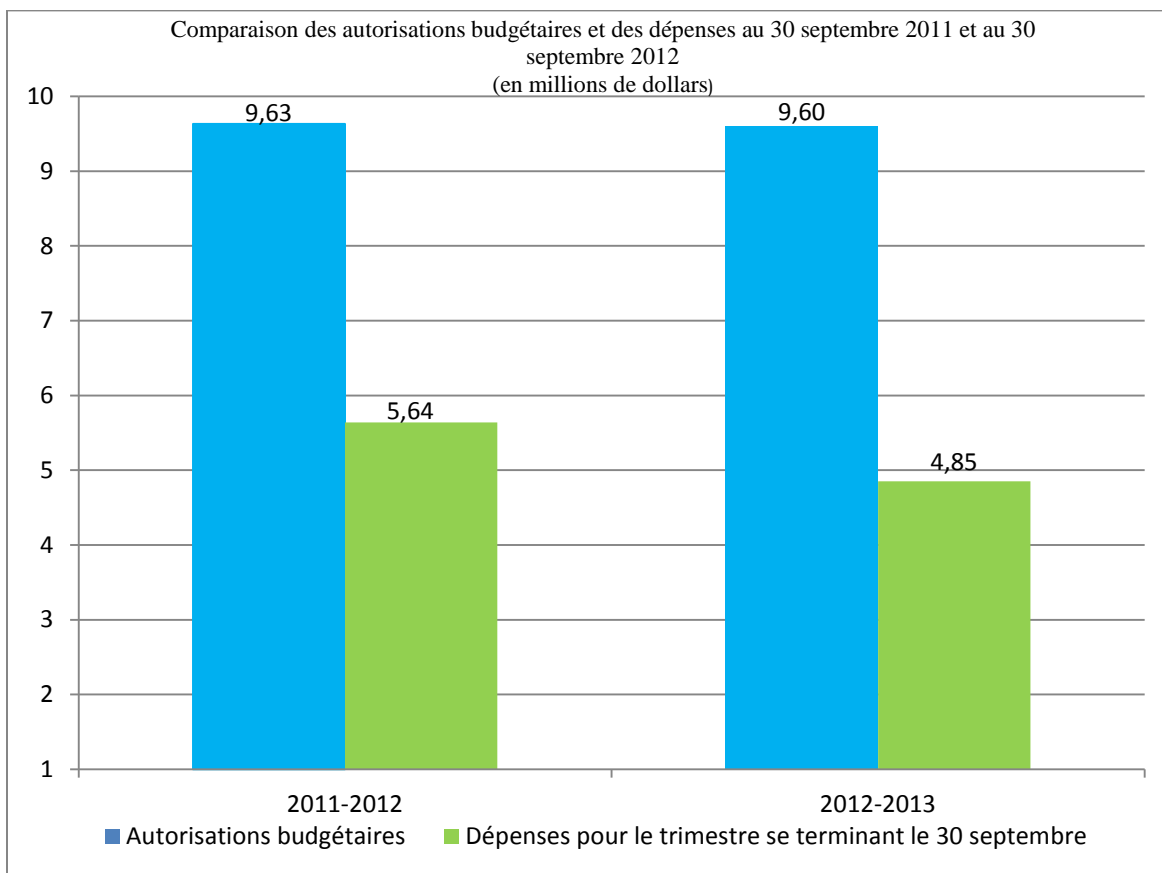
Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications aux autorisations ministérielles seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et figureront dans les Budgets principaux des dépenses ultérieurs déposés au Parlement

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 septembre.

Analyse des autorisations

Au 30 septembre 2012, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,03 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,63 M\$ à 9,60 M\$. Cette diminution est due à la variation du pourcentage dans le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) ainsi qu'une baisse dans le report du budget de fonctionnement.

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre 2012 a diminué de 0,79 M\$, représentant une baisse de 14%, passant de 5,64 M\$ à 4,85 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. Les baisses les plus marquées sont dans les articles courants de *l'acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages* (542 195\$) due principalement à des travaux de réfection des routes faits l'an passé et dans *la réparation et entretien* due principalement aux dépenses liées à la consolidation de la falaise (161 493\$) et au contrat de pelouse (76 149\$).

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 29 juin 2012.

Dans le Budget 2010, il a été annoncé que les budgets de fonctionnement des ministères seraient bloqués aux niveaux de 2010-11 pour les années 2011-12 et 2012-13 et que les ministères ne seraient pas financés pour les hausses salariales pour ces années. La Commission des champs de bataille nationaux devrait être en mesure d'absorber cette réduction sans impact significatif sur les opérations courantes.

La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,7 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2012-2013 qu'en 2011-2012. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Lors de sa réunion du 13 juin dernier, le conseil d'administration a entériné une proposition de doter l'organisation d'une nouvelle structure administrative compte tenu du départ à la retraite de la personne occupant le poste de secrétaire-adjointe.

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui seront mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Le Budget 2012 a annoncé que la Commission des champs de bataille nationaux atteindra des économies de 800 000 \$ (montant arrondi) d'ici 2014-2015 dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit.

Voici, plus précisément, les mesures que la Commission entend prendre pour atteindre l'objectif de réduction fixé par le gouvernement, soit réduire son budget de 10 %, sur deux années financières, pour un total de 755 000 \$. D'ores et déjà, il est important de noter que la Commission ne diminuera pas les services qu'elle offre au public. Elle puisera plutôt dans son budget d'investissement et profitera d'une certaine réorganisation en cours comme mesure de rationalisation des effectifs.

La récente décision de l'Administration portuaire de Québec de mettre fin à l'entente d'opérer et d'animer le bassin Brown (décision non reliée au budget) permet de restreindre l'investissement en termes de ressources humaines qu'avait à y consentir la Commission. De plus, avec le départ de la personne occupant le poste de conseiller en aménagement et environnement, ce poste ne sera pas reconduit, ainsi que le poste actuellement vacant de maçon ne sera pas comblé. Les économies seront de l'ordre de 156 000 \$ incluant les bénéfices sociaux et celles-ci s'appliquent dès l'année 2012-2013

D'autre part, une analyse des divers postes budgétaires d'opération démontre très peu de marge de manœuvre, ne laissant qu'une possible réduction du côté du plan d'investissement à long terme, soit des projets spéciaux non récurrents. La diminution sera de l'ordre de 599 000 \$ et ce, à compter de l'année financière 2013-2014.

Il va sans dire que cette réduction budgétaire est importante. La Commission a voulu limiter le plus possible les impacts pour les employés et le public mais divers projets, notamment de réfection d'infrastructures, devront se répartir sur un plus grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

Approbaton des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par :
André Beaudet, secrétaire - directeur général

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec, Canada
Le 21 novembre 2012

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 * **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 504	2 920	3 784	7 521	3 613	4 533
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	398	100	199	407	101	203
	1 700	466	870	1 700	490	901
Autorisations totales	9 602	3 486	4 853	9 628	4 204	5 637

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012

Dépenses ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 *	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépenses au cours du trimestre terminant le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 659	1 130	2 112	2 669	1 131	2 129
Transports et communications	147	40	49	185	33	56
Information	350	74	94	350	107	149
Services professionnels et spéciaux	700	226	316	650	188	252
Location	218	19	40	70	16	39
Réparation et entretien	900	100	170	929	390	484
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 000	172	344	800	155	332
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	795	-	-	975	534	542
Acquisition de matériel et d'outillage	233	28	31	-	23	27
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	1 697	1 697	3 000	1 627	1 627
Dépenses budgétaires totales	9 602	3 486	4 853	9 628	4 204	5 637

* Les « Dépenses prévues » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.